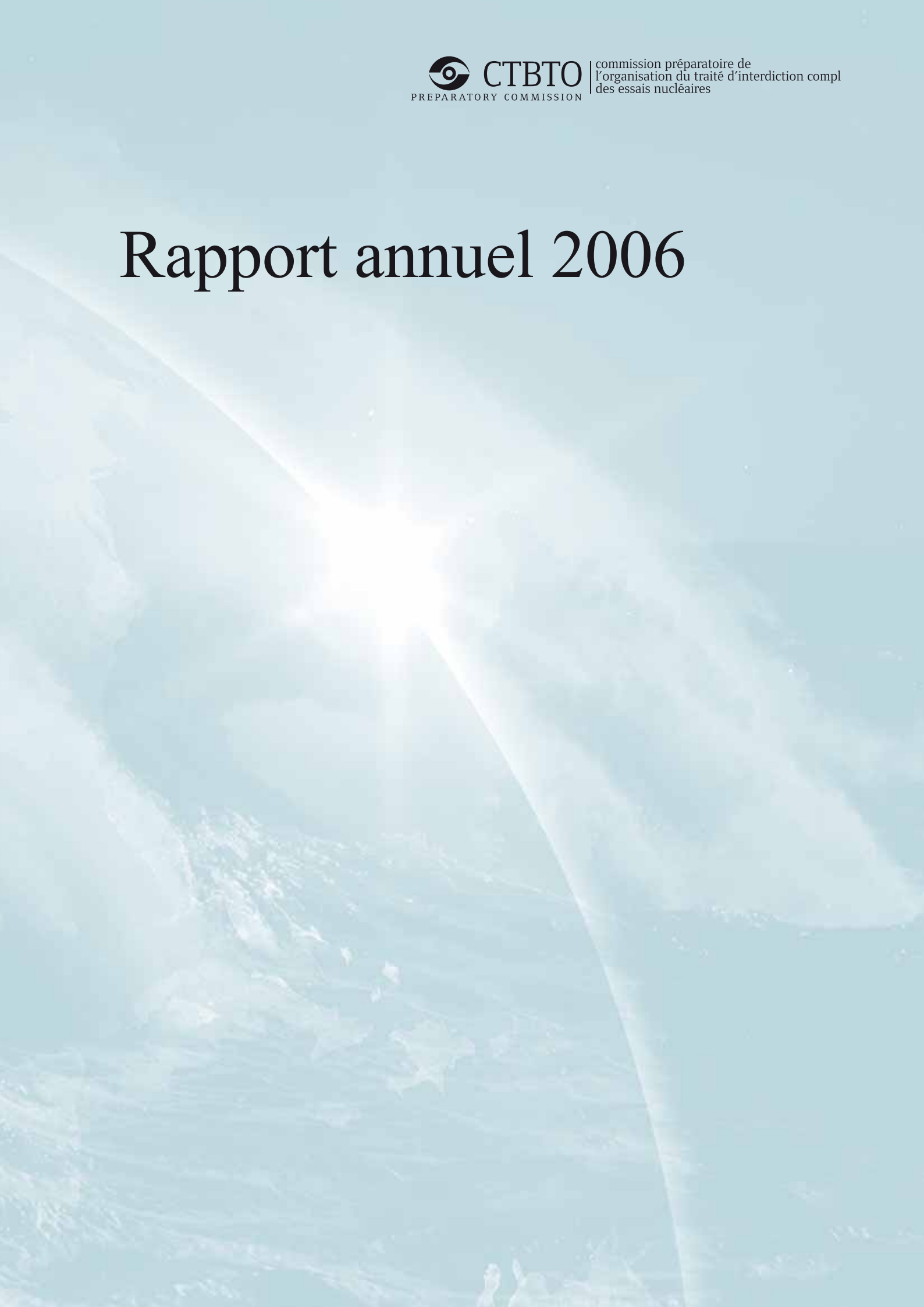


Rapport annuel 2006



ARTICLE PREMIER du Traité

OBLIGATIONS FONDAMENTALES

1. Chaque Etat partie s'engage à ne pas effectuer d'explosion expérimentale d'arme nucléaire ou d'autre explosion nucléaire et à interdire et empêcher toute explosion de cette nature en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle.
2. Chaque Etat partie s'engage en outre à s'abstenir de provoquer ou d'encourager l'exécution – ou de participer de quelque manière que ce soit à l'exécution – de toute explosion expérimentale d'arme nucléaire ou de toute autre explosion nucléaire.

Paragraphe 1 du Texte sur la constitution d'une commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

1. Est créée par les présentes dispositions la Commission préparatoire (dénommée ci-après "la Commission") de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, aux fins de l'exécution des préparatifs nécessaires à l'application efficace du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et afin de préparer la session initiale de la Conférence des Etats parties à ce traité.

Activités de vérification

Aux termes du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), un régime mondial de vérification doit être opérationnel lors de son entrée en vigueur afin de vérifier la surveillance de l'application du Traité. Un tel régime de vérification doit être capable de détecter des explosions nucléaires dans tous les environnements: sous terre, dans l'eau et dans l'atmosphère. La mise en place de ce régime de vérification constitue la principale activité de la Commission préparatoire de l'Organisation d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

Avant-propos du Secrétaire exécutif

De tous les événements survenus en 2006 qui ont été importants pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et pour la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, trois méritent d'être mis en relief.

Le premier a été la célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Traité par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 septembre 1996. Au cours de ses dix premières années d'existence, le Traité a beaucoup contribué aux efforts déployés au plan international dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaires en définissant les normes internationales qui interdisent les essais nucléaires.

Pendant la période considérée, la Commission préparatoire et son Secrétariat technique provisoire (STP), créé en 1997, ont bien avancé dans la mise en place du régime international de vérification, et notamment du Système de surveillance international (SSI), réseau unique en son genre de 321 stations de surveillance et de 16 laboratoires de radioéléments dont le but est de détecter tout type d'explosion nucléaire où que ce soit dans le monde. Près des trois quarts du réseau sont maintenant installés et plus de la moitié des stations ont été certifiées comme répondant aux rigoureuses spécifications établies par la Commission.

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans le solide appui de la communauté internationale et, en particulier, sans le concours des milieux scientifiques. C'est dans ce contexte que nous avons organisé un colloque scientifique intitulé "Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires: Synergies avec la science, 1996–2006 et au-delà". Ce colloque a eu lieu au Centre des congrès de la Hofburg, à Vienne, où nous avons exploité l'occasion offerte par le dixième anniversaire de l'adoption du Traité pour lancer des efforts tendant à resserrer les liens avec les milieux politiques et scientifiques.

Alors même qu'était célébré le dixième anniversaire de l'adoption du Traité, la République démocratique populaire de Corée a annoncé qu'elle avait réalisé un essai nucléaire le 9 octobre 2006. Cependant, cet événement a offert une occasion imprévue de prouver que nos efforts étaient à la fois concrets et utiles. En quelques heures seulement, les Etats signataires ont reçu des données fiables et des produits analysés concernant l'événement, qui a été bien enregistré partout dans le monde par le SSI alors même que moins de 60 % des stations participaient à l'opération provisoire du système. Notre réaction face à cet événement a démontré que le STP est capable de recevoir et d'analyser des données concernant un événement présentant un intérêt particulier conformément aux délais envisagés dans le Traité, ainsi que de fournir aux Etats signataires les produits pertinents. Le défi qu'a constitué cet événement a offert une occasion de montrer que lorsqu'il aura été totalement mis en place, le régime mondial de vérification du Traité sera à la fois viable et crédible. Tel a été le deuxième événement le plus important pour la Commission en 2006.

Le troisième fait à signaler a intéressé les applications civiles et scientifiques des technologies de vérification du Traité. L'objet du régime de vérification est certes de surveiller le respect du Traité, mais les technologies de vérification utilisées sont utiles aussi à des fins civiles et scientifiques. Après le tsunami qui a déferlé en décembre 2004 dans l'océan Indien et qui a fait des centaines de milliers de morts, nous avons commencé à appuyer les efforts déployés aux plans international et national en matière d'alerte rapide aux

tsunamis en nous attachant à déterminer si notre régime de vérification pourrait contribuer à cette importante entreprise humanitaire. A sa vingt-septième session, en novembre de l'an dernier, la Commission préparatoire a pris une décision qui a permis au STP d'institutionnaliser les dispositions intérimaires prises pour communiquer continuellement des données en temps réel aux organisations qui s'occupent de l'alerte aux tsunamis.

Ces trois événements importants sont décrits plus en détail dans le rapport annuel. Comme à l'accoutumée, le rapport contient également un compte-rendu des progrès accomplis par le STP dans tous les efforts qu'il mène pour mettre en place le régime de vérification et préparer l'entrée en vigueur du Traité.

En 2006, le STP a beaucoup avancé dans ses activités d'installation et de certification des stations dans le contexte de son programme d'établissement du SSI. A la fin de l'année, il avait été établi 244 stations du SSI, soit 76 % du nombre total prévu. En outre, il avait été certifié 28 nouvelles stations et trois nouveaux laboratoires de radioéléments, ce qui a porté le nombre total de stations certifiées à 184 (soit l'équivalent de 57 % du nombre prévu par le SSI) et le nombre total de laboratoires de radioéléments homologués à 9 (soit 56 % du total prévu). En janvier 2007, il a été certifié deux autres stations encore. La Commission a pu compter pendant l'année sur le précieux concours des Etats qui ont accueilli des installations du SSI. Trois nouveaux accords d'installation ont été conclus avec le Cameroun, le Cap-Vert et l'Italie, et les accords avec la Fédération de Russie, l'Islande, le Paraguay et le Sénégal sont entrés en vigueur. A l'heure actuelle, des arrangements juridiques appropriés sont en place pour 327 installations dans 84 pays.

Le Centre international de données (CID), à Vienne, a reçu, analysé, publié et archivé les données en forme d'onde et les données relatives à la surveillance des radionucléides rassemblées par un nombre croissant de stations du SSI. En 2006, le STP a beaucoup avancé dans le raccordement des installations du SSI à la filière opérationnelle du CID, et 16 nouvelles stations de surveillance des infrasons ont été nouvellement construites ou mises à niveau et six nouvelles stations de surveillance des particules de radionucléides ont été intégrées au système opérationnel du CID. Le nombre de stations raccordées au CID a atteint 190 (soit 59 % du total), ce qui a beaucoup élargi la couverture géographique des données reçues. Il importe également de souligner qu'un nouveau Centre d'opérations répondant aux règles de l'art devant desservir l'ensemble du STP a été construit pendant l'année 2006 et a été officiellement inauguré en janvier 2007.

L'Infrastructure de télécommunications mondiale (ITM), qui assure les communications avec les sites du SSI ainsi qu'avec les centres nationaux de données et les opérateurs de stations, a continué de se développer pendant toute l'année 2006. En juillet a été installée la deux centième mini-station terrestre; en décembre, il en avait été installé 208, soit 83,8 % du nombre total prévu. Le volume des données reçues par le CID est passé d'environ 7 500 à un peu plus de 8 300 méga-octets par jour. En outre, près de 6 800 méga-octets par jour ont été transmis du CID à des sites éloignés. Simultanément, comme l'actuel contrat relatif à l'ITM doit expirer en septembre 2008, le STP a continué de préparer le processus de passation du marché concernant l'ITM de deuxième génération. La phase de conception préliminaire a été menée à bien en décembre 2006.

A la fin de 2006, il avait été établi 94 comptes signataires sécurisés – soit quatre de plus que l'an dernier – et, au total 808 usagers étaient autorisés à avoir accès aux données du SSI et aux produits du CID et à recevoir un appui technique, soit 71 de plus qu'en 2005. Il a été reçu et répondu pendant l'année à plus de 800 demandes d'informations techniques d'usagers autorisés, contre 700 en 2005. En outre, à la fin de 2006, le logiciel "NDC in a box" avait été distribué à 97 Etats signataires, soit 13 de plus qu'en 2005.

Ces chiffres démontrent que la capacité et la couverture du système de vérification ne cesse de croître et que de plus en plus d'Etats signataires ont accès aux données et aux produits fournis par le STP et reçoivent un appui technique. Ainsi, il a été mis en place des dispositions plus efficaces pour faciliter l'interaction entre le STP, les opérateurs de stations, les centres nationaux de données et le gestionnaire de l'ITM, ce qui valorise les dividendes que les Etats signataires tirent des investissements qu'ils ont faits dans le système de vérification.

Nous avons continué, pendant l'année, à donner priorité aux préparatifs de l'inspection expérimentale intégrée qui doit avoir lieu au Kazakhstan en 2008. Cet exercice constituera un aspect important des efforts que nous avons entrepris pour apaiser les préoccupations des délégations qui ont exprimé le souhait que l'établissement du régime d'inspections sur place ne prenne pas de retard par rapport aux activités menées dans d'autres domaines. Ces préparatifs ont consisté notamment à établir une équipe spéciale chargée de coordonner les efforts pour mener à bien un exercice à petite échelle en Croatie. Le STP a également continué d'élaborer le plan de formation et le programme d'exercices pour les futurs inspecteurs. Par ailleurs, les essais et l'évaluation du matériel de mesure des isotopes radioactifs des gaz rares devant être utilisé pendant une inspection sur place ont beaucoup avancé.

A la suite de l'Atelier sur la gestion de la qualité qui a eu lieu l'an dernier, j'ai approuvé en août 2006 la politique de qualité que devra suivre le STP. Cette politique constitue un élément important de l'ensemble de nos efforts de gestion de la qualité, dont l'objectif ultime est de rehausser la confiance des usagers dans le fonctionnement et dans les produits du STP.

L'année 2006 a été marquée aussi par la restructuration du STP, entreprise sur la base du rapport final de l'équipe d'examen externe qui a été adopté par la Commission en novembre 2005. En septembre 2006, j'ai approuvé un certain nombre de modifications des structures organisationnelles de la Division du SSI et de la Division du CID, comme recommandé dans le rapport final. Cette importante mesure permettra de resserrer encore plus au sein du STP la coordination rendue nécessaire par l'intégration croissante des diverses composantes du système de vérification.

En 2006, des activités visant à appuyer le régime de vérification ainsi qu'à promouvoir le Traité, comme cours et ateliers de formation, ont été organisés partout dans le monde avec la participation de quelque 350 représentants de plus d'une centaine d'Etats. Je tiens à remercier tout particulièrement l'Australie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Canada, la Croatie, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique, la Hongrie, le Japon, le Kazakhstan, la Malaisie, le Mexique, le Nigéria et l'Ukraine d'avoir bien voulu accueillir ces réunions. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux Pays-Bas pour les contributions volontaires qu'ils ont versées en 2006 pour appuyer les activités d'information menées par la Commission.

Les instances multilatérales constituent un cadre privilégié pour mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de la cause du Traité ainsi que des activités de la Commission. Dans ce contexte, le STP a continué pendant l'année écoulée de resserrer ses contacts et sa coopération avec les organisations internationales mondiales et régionales intéressées. J'ai personnellement participé aux réunions au sommet de l'Union africaine, du mouvement non-aligné et de l'Organisation internationale de la Francophonie afin de renforcer la coopération du STP avec ces organisations internationales.

Grâce à ces activités et aux autres efforts de sensibilisation et d'information qui ont été menés pendant l'année, un nouvel Etat a signé le Traité et le nombre d'Etats l'ayant ratifié s'est accru de 11 en 2006. Le

nombre de nouvelles ratifications a été près de deux fois plus élevé que celui enregistré en 2005. Au 31 mars 2007, 177 Etats avaient signé le Traité et 138 l'avaient ratifié, dont 34 des 44 Etats énumérés à l'annexe 2 au Traité dont la ratification est requise pour que le Traité entre en vigueur, de sorte que l'universalité du Traité est un objectif qui ne cesse de se rapprocher. Je tiens également à mentionner les efforts qu'ont entrepris les Etats pour promouvoir le Traité. En septembre 2006, une réunion ministérielle des Amis de l'OTICE s'est tenue à New York sous les auspices communs de l'Australie, du Canada, de la Finlande, du Japon et des Pays-Bas; cette réunion a rassemblé les représentants de 61 Etats, dont 22 Ministres ou Vice-Ministres des affaires étrangères. La Déclaration ministérielle conjointe qui a été publiée à l'issue de la réunion a réaffirmé le plein appui des Etats participants aux objectifs de l'OTICE et aux activités de la Commission. Récemment, les Etats ont décidé de convoquer à Vienne les 17 et 18 septembre 2007 la prochaine Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que cette conférence renforcera ce mouvement positif en faveur de l'entrée en vigueur de l'OTICE. Le STP, quant à lui est fermement résolu à appuyer les efforts entrepris dans ce sens.

Ayant ainsi esquissé ces réalisations et ces événements positifs, c'est pour moi un plaisir que de présenter le rapport annuel de l'Organisation pour 2006, dans lequel le lecteur trouvera des informations plus détaillées au sujet des éléments décrits ci-dessus.

Le Secrétaire exécutif de la
Commission préparatoire
de l'OTICE,
Tibor Tóth

Vienne
Avril 2007

Table des matières

SYSTEME DE SURVEILLANCE		ACTIVITES DE FORMATION LIEES A LA	
INTERNATIONAL	1	VERIFICATION	29
Introduction	2	Introduction	30
Aperçu des activités menées en 2006	2	Activités de formation au SSI et au CID	30
Etablissement du SSI	2	Activités de formation aux inspections	
Accords d'installation.	3	sur place	30
Maintien à niveau et maintenance du SSI	5	Apprentissage en ligne	31
Restructuration de la Division du Système		EVALUATION	33
de surveillance international	7	Introduction	34
INFRASTRUCTURE DES		Aperçu des activités menées en 2006	34
TELECOMMUNICATIONS		Evaluation externe du premier essai	
MONDIALE	9	en service	35
Introduction	10	Evaluation des activités d'inspection	35
Aperçu des activités menées en 2006	10	Assurance-qualité.	36
Situation actuelle de l'ITM	10	Atelier centres nationaux de	
La prochaine ITM	11	données/évaluation de 2006	36
CENTRE INTERNATIONAL		Suivi de l'application des	
DE DONNEES.	13	recommandations	37
Introduction	14	Coopération avec le Groupe des	
Aperçu des activités menées en 2006	14	Nations Unies sur l'évaluation	37
Traitement et analyse des données	14	CARACTERISTIQUES SPECIALES	
Développement des logiciels	16	1: Dixième anniversaire du Traité: étude des	
Services et contrôle de la qualité.	19	nouvelles synergies entre les milieux	
Exploitation des installations		scientifiques et l'OTICE	39
de surveillance.	20	2: L'événement du 9 octobre 2006: un test	
Gestion et coordination.	21	pour le régime de vérification du Traité	41
Restructuration de la Division du Centre		3: Contribution de la Commission	
international de données	22	préparatoire aux systèmes d'alerte	
INSPECTIONS SUR PLACE.	23	rapide aux tsunamis	43
Introduction	24	ORGANES DIRECTEURS	45
Aperçu des activités menées en 2006	24	Introduction	46
Préparatifs de l'inspection expérimentale		Aperçu des activités menées en 2006	46
intégrée	25	Organes directeurs	46
Manuel opérationnel des inspections sur		ADMINISTRATION, COORDINATION ET	
place et manuel expérimental	25	APPUI	49
Méthodologie	26	Introduction	50
Infrastructure	26	Aperçu des activités menées en 2006	50
Matériel	27		

<i>INFORMATION ET COOPERATION</i>	
<i>INTERNATIONALE</i>	50
Signatures et ratifications	50
Relations avec les Etats	51
Relations avec les organisations internationales	51
Ateliers de travail et autres activités de renforcement des capacités	54
Diffusion de l'information	55
<i>ADMINISTRATION</i>	57
Finances	57
Achats	58
Ressources humaines	58
	<i>RENSEIGNEMENTS</i>
	<i>COMPLEMENTAIRES</i>
	Etats dont la ratification est requise pour que le Traité entre en vigueur.
	Signature et ratification du Traité: Carte
	Tableau
	Installations du Système de surveillance international
	Organigramme du Secrétariat technique provisoire

Abréviations

CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CID	Centre international de données
CND	Centre national de données
COI	Commission océanographique intergouvernementale
DOTS	Base de données du Secrétariat technique
ISP	Inspection sur place
ITM	Infrastructure de télécommunications mondiale
MTA	Modélisation du transport atmosphérique
OMM	Organisation météorologique mondiale
SGQ	Système de gestion de la qualité
SIG	Système d'information géographique
SSI	Système de surveillance international
SSR	Système de surveillance sismologique des répliques
STP	Secrétariat technique provisoire
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture